



# LENING

## JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION

I  
N  
F  
O



N° 82 Décembre 2025

## AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire  
Bilan des travaux 2025  
Programme prévisionnel des travaux 2026  
La forêt communale  
L'environnement – le Cadre de vie  
L'Urbanisme  
L'état Civil 2025  
Les biens sans maître  
Les décisions du conseil municipal prises durant le second semestre 2025  
Informations diverses

## EDITORIAL DU MAIRE : « le bilan des nombreux et divers travaux 2025 »

Cher(e)s Léningeois(es)

L'année 2025 s'achève et ce bulletin semestriel est publié sans discontinuité depuis une trentaine d'années pour vous livrer l'actualité municipale de votre commune.

**Ce 82<sup>ème</sup> numéro correspond également au dernier numéro de la présente mandature puisqu'en mars 2026 de nouvelles élections municipales se dérouleront, selon le calendrier prévu.**

Aussi et conformément au devoir de réserve prévu par l'article L 52-1 du code électoral, les élus sont contraints depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, d'observer des règles en matière de communication notamment.

De ce fait, ce bulletin communal respectera une certaine « sobriété » qui de toute façon était toujours appliquée dans chaque publication.

**Dans ce bulletin communal vous retrouverez donc toutes les informations concernant la « vie » de votre village depuis juillet dernier.**

Ce numéro demeure donc, le plus exhaustif possible, avec entre-autre, tous les travaux, débutés en février dernier pour s'achever en cette fin d'année. Ceux-ci ont fortement mobilisé vos élus pour leur suivi et ils apportent à présent une satisfaction à l'ensemble des habitants.

**Les conseillers et moi-même, nous vous présentons pour la nouvelle année nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et que vos souhaits se réalisent en 2026 avec une pensée particulière aux habitants éprouvés par les aléas de la vie.**

Antoine ERNST  
Maire de Léning



# **BILAN DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2025 :**

Le programme des travaux validés pour l'année 2025 présenté dans le dernier bulletin du 1<sup>er</sup> semestre a été entièrement exécuté. Un chantier supplémentaire pour l'éclairage de cheminement piéton entre Léning et Francaltroff a en plus été validé cet automne qui sera achevé en janvier 2026.

**Les chantiers réalisés en 2025 demeurent conséquents et nous dépassons même à présent, les engagements pris pour cette mandature.**

⇒ **Ceci correspond à exploiter, en permanence, toutes les opportunités financières pour apporter à la population des prestations de qualité et développer l'attractivité de notre village.**

**C'est ce qui permet de maintenir la population de notre village à plus de 350 habitants.**

⇒ **Tous les montants sont exprimés en hors taxe**

## **1. Aménagement de la rue de l'Albe :**

L'aménagement de la rue de l'Albe côté Est, est à présent terminé puisque la phase « espace vert » a été effectuée fin novembre par l'entreprise Teridéal.

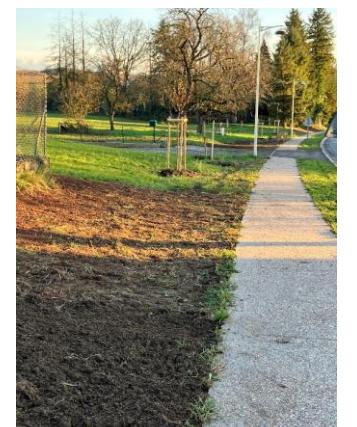
Pour mémoire, ce chantier intégrait l'effacement des réseaux secs avec l'extension du réseau d'éclairage public par l'entreprise Est Réseaux, la mise en place d'une canalisation d'eau pluviale, la création d'un cheminement piéton à l'écart de la route et la noue par l'entreprise Visconti, la plantation arbustive respectant les exigences des co-financeurs ainsi que la pose de mobilier et de signalétiques des végétaux implantés.

Grâce à ces travaux, une réelle « mue » s'est opérée. Le réaménagement de cette rue offre à présent un joli cadre vers le centre village.

De plus le nouveau cheminement piéton permet aux riverains d'accéder à leur propriété en toute sécurité et également aux marcheurs d'emprunter le chemin menant à Nelling ou la boucle vers Gréning qui surplombe la vallée de l'Albe.

Sur ce chemin on relèvera également un agréable point de vue aménagé par la commune voisine de Nelling.

De nombreux riverains témoignent leur satisfaction et cela permet également, grâce aux panneaux d'information mis en place, de prendre connaissance des nombreux végétaux plantés.



## **Création d'un cheminement piéton rue du Moulin :**

Après l'aménagement de la rue de l'Albe, l'entreprise Visconti a réalisé le cheminement piéton en béton désactivé depuis le haut de la rue du Moulin pour rejoindre la rue des Jardins.

Une passerelle pour les piétons enjambe à présent le ruisseau prénommé « Muehlenbach » depuis certainement l'installation du moulin en face de l'immeuble Chaudeur. Le nom exact de ce ruisseau est le « Sussmattegraben ». Ainsi pour faire fonctionner le moulin, il a été dévié via notre village pour se jeter dans l'Albe. De plus un canal étier permettant de réceptionner des eaux de sources en provenance du ban permettait de compléter l'apport d'eau pour la traction du moulin.

De part et d'autre de la route, l'entreprise Terideal a effectué diverses plantations préconisées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle qui permet de renforcer l'aspect bucolique en utilisant des végétaux locaux et particulièrement le rappel des acacias boule.

Enfin, nous avons voulu que l'immeuble de caractère « Chaudeur » demeure mis en valeur sur ce singulier et plaisant espace.



Ci-dessus la rue des Jardins

Ci-dessous la place du Moulin avec la passerelle



## **Création d'un cheminement piéton rue de l'Ecole :**

Le dernier chantier concernait la partie terminale de la rue de l'Ecole menant vers le pont médiéval appelé « pont romain » puisque le chemin correspondait à une voie romaine menant « autrefois » à Grostenquin.

C'est toujours l'entreprise Visconti qui a réalisé les travaux du cheminement piéton et l'entreprise Terideal les plantations avec la pose du mobilier.

Un candélabre supplémentaire a également été installé par l'entreprise Est Réseau.



**Le coût de ces trois chantiers est de 356 620€ hors taxes. A cet effet, nous avons bénéficié de 128 287€ d'aides.  
de la Région Grand Est et de 50000€ du Département de la Moselle**

Ci-dessous des supports pour des vélos



**Il nous paraît utile de préciser que le mobilier et la signalétique mis en place sont imposés par le règlement pour l'octroi des aides dont la thématique est fortement axée sur des projets environnementaux avec lesquels nous sommes également très attachés.**

⇒ Ci-contre un panneau d'information



### **3. Pose d'un columbarium, d'un jardin du souvenir :**

L'entreprise Granimond a effectué la pose du nouveau columbarium, de la vasque du souvenir et du caveau ossuaire.

Le coût de ces travaux s'élève à 15 649€ hors taxes.

Il subsiste néanmoins des travaux à effectuer au printemps prochain, comme l'accès au columbarium et à la stèle ainsi que la réalisation d'un cheminement entre 2 rangées de tombes. Ceux-ci seront effectués durant le 1<sup>er</sup> semestre 2026.



### **4. Aménagement d'une salle d'activité :**

Comme le jeu de quille automatique, acquis par l'Amicale des Pompiers et l'ASC Léning, n'était plus fonctionnel, nous avons décidé de réaménager ce local en 2 zones. L'avant pour une pièce de réunion et d'activité, l'arrière pour un stockage de matériaux communaux divers.

Ces travaux ont été réalisés par des élus, des bénévoles, des membres de l'ASCL ainsi que notre employé communal.

Ce chantier a nécessité de nombreuses heures de labeur. A présent le réaménagement est achevé et opérationnel. Il subsiste néanmoins l'isolation sous toiture à réaliser dans l'espace de stockage communal.

Nous avons également sollicité la menuiserie Koenig de Hellimer pour la pose d'une porte, KC Charpente d'Erstroff pour l'isolation sous toiture et AC Résine de Frémestroff pour le sol.

Les coûts de la fourniture des matériaux ainsi que la mise en place d'une résine au sol s'élèvent à 9420€ ht.



L'ASC Léning a participé à hauteur de 4000€ pour l'aménagement de la nouvelle salle d'activités.

### **5. Pont romain (médiéval) :**

Dans le cadre des travaux de la pose d'une fibre internationale par la société EUNETworks dont le siège est à Londres, nous avions négocié le versement d'une indemnité de 10000€ ainsi qu'une remise en état du tracé.

En plus de cela nous leur avons demandé qu'à la hauteur du pont médiéval, le fourreau et les supports soient soigneusement traités.

Ceci a été réalisé par l'entreprise Eulert Christian de Nébing en peignant le tuyau et en habillant les plots par des plaques en gré des Vosges, matériau identique à la structure du pont.

Bien entendu, le coût des travaux a été pris en charge par EUNETworks



## **6. Eclairage du cheminement piéton Léning-Francaltroff :**

Suite au réaménagement de sa rue du Bourg, la commune de Francaltroff réalisera entre-autres un nouvel éclairage public qui se prolongera le long du cheminement piéton jusqu'à la limite de son ban. Comme nous sommes également sollicités par les nombreux utilisateurs pour l'installation d'un éclairage sur ce cheminement et compte tenu de la présence de l'entreprise Est Réseau, le conseil municipal a décidé de faire réaliser les travaux pour l'installation de 4 candélabres pour un montant de 16459€ ht.

Les travaux seront achevés courant février 2026.



## **7. Traitement des fissures :**

Depuis de nombreuses années et avec le changement climatique, on constate dans de nombreuses régions particulièrement argileuses comme la nôtre, des problèmes de fissures qui impactent les bâtiments **mais également la voirie**.

Ainsi au niveau de notre commune, les récentes routes communales dont le revêtement macadam a été entre-autre, renouvelé, présentent déjà des fissures.

Celles-ci sont provoquées par le retrait et le gonflement des sols argileux.

Les fissurations sont accentuées par les attelages agricoles dont le tonnage est de plus en plus important alors que la structure des chaussées communales n'est pas adaptée. Chacun comprendra que les communes rurales ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour les adapter.

**Néanmoins pour prolonger la durée en bon état de notre voirie, la municipalité a décidé de traiter les fissures pour limiter l'infiltration d'eau et donc les préserver le plus longtemps possible.**

**Ainsi, l'entreprise de TP Colas a obturé avec un produit goudronné les fissures.**

## **8. Travaux d'investissement en forêt :**

Durant l'année et pour la régénération de la forêt communale, les élus toujours impliqués pour léguer aux générations futures un patrimoine forestier valorisé, divers travaux sylvicoles ont été réalisés par les entreprises Jonnette de Belles-forêts et Romain de Nébing pour un montant de 8102,50€.

**Comme chaque année, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué ou réalisé ces travaux.**

**Parmi eux, il y bien entendu nos prestataires tels :**

- **le cabinet Lambert**
- **les diverses entreprises citées**
- **les co-financeurs (Etat – Région – Département)**



## **ACQUISITIONS DIVERSES : 2579€ ht**

- Achat d'une élagueuse télescopique : 679€ ht
- Achat d'un taille haie télescopique : 529€ ht
- Achat d'une batterie et d'un chargeur : 424€ ht
- Achat guirlandes électrique de Noel : 947€ ht

## **Quelques Travaux réalisés par Albert, notre employé communal, des élus et des bénévoles**

Tout au long de l'année Albert réalise bien entendu de nombreux travaux d'entretien courant dans le village qui permettent d'agrémenter notre lieu de vie.

En plus de ceux-ci ; Albert a largement contribué à l'aménagement de la nouvelle salle dans l'ancien jeu de quilles (pose du faux plafond, isolation, structure placoplâtre, peintures, etc ...)

**Parmi ceux-ci on notera plus particulièrement par exemple :**

- **Mise en peinture du portail de la cour de la résidence de l'Ecole**
- **Remplacement de panneaux de circulation**

Comme chaque année, ces « petits travaux » effectués par notre employé communal, des élus et des bénévoles permettent de réaliser des économies non négligeables et d'être également réactif vis-à-vis de problèmes du quotidien.

## **PREVISION DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS EN 2026 :**

### **Programme des travaux validés pour 2026 :**

Le contexte économique de la France fortement dégradé avec son endettement abyssal, est sans cesse « ressassé » par les dirigeants politiques et les parlementaires. A présent les gouvernants tentent d'imposer des mesures drastiques pour faire des économies.

**Cela impactera également les collectivités territoriales rurales de réduire leurs investissements puisque les aides apportées par l'Etat devraient se réduire.**

**Il est utile de rappeler que ces investissements sont nécessaires pour leurs concitoyens et pour lutter contre le dépeuplement de nos villages. Tout ceci fragilisera également les entreprises locales de travaux publics et du bâtiment.**

Cependant malgré ce contexte particulier nous comptons néanmoins réaliser des travaux en 2026 si nous obtenons des subventions.

### **Nous prévoyons donc 6 chantiers comme suit :**

- Eclairage du cheminement piéton Léning-Francaltroff
- Installation de tapis lyonnais en lieu et place des tapis berlinois qui sont usés rue de l'Albe. Ces nouveaux tapis seront plus silencieux. Une subvention AMISSUR a déjà été octroyée
- Réfection du parking situé à coté de la mairie et devant la salle communale
- Aménagements divers au cimetière autour du columbarium et la création d'une allée entre 2 rangées de tombes
- Isolation du nouveau local communal de stockage situé dans la partie arrière de l'ancien jeu de quilles
- Achat de 5 décors électriques de noël pour remplacer les défectueuses.
- Acquisition d'un nouveau siège pour le secrétariat



## **LA FORET COMMUNALE :**

Chaque année, le conseil municipal de novembre est consacré principalement à l'exploitation forestière. Nous invitons, comme d'habitude Guillaume RITZ, garde forestier à cette séance, pour dresser le bilan d'exploitation et financier de l'année 2025.

Pour mémoire, la superficie de la communale est 61,35 hectares et notre commune est engagée dans un programme continué de gestion pour assurer sa pérennité depuis 30 ans. Toutefois depuis une dizaine d'années, les forêts françaises sont extrêmement victimes d'aléas climatiques, de maladies ou d'attaques de parasites. Ainsi les scolytes ont fait mourir les résineux, les chenilles processionnaires ont affaibli les chênes, la bactérie de la Chalarose tue des frênes et enfin le dessèchement des hêtres et des chênes dû au stress hydrique lié aux périodes de faible précipitation et irrégulière.

Dans ce contexte, avec le concours continué de l'ONF, nous devons tout mettre en œuvre pour régénérer notre massif forestier avec d'autres espèces d'arbres.

Avant d'évoquer le bilan, il est opportun de rappeler que l'exploitation forestière a été fortement perturbée par les conditions météorologiques particulièrement pluvieuses durant la saison écoulée.



### **Le Bilan financier pour la saison écoulée :**

**Le volume total de bois prélevé dans la forêt communale durant la saison écoulée est 191,24 m<sup>3</sup>, soit 3,12 m<sup>3</sup> par hectare (en diminution de 16% par rapport à la saison précédente).**

Ceci se décompose comme suit :

- bois d'œuvre : 57,27 m<sup>3</sup>
- bois industriel : 62,16 m<sup>3</sup>
- bois façonnés par les particuliers (fonds de coupe) : 142,30 m<sup>3</sup> soit 204 stères facturés

**Au total 262,23m<sup>3</sup> ont été prélevés pour cette saison, soit 4,27m<sup>3</sup> par hectare.**

**Le montant des recettes de vente de bois + la part produit chasse communale est de 11.118,05€.**

**Celui des dépenses (exploitation forestière, honoraires ONF, travaux sylvicoles) s'élève à 15.455,96€**

**→Le bilan de la saison 2025 affiche un résultat négatif de 4.337,91€.**

Ce résultat négatif s'explique par un prélèvement uniquement réalisé sur des parcelles de vieux bois à faible capital avec des bois de qualité moyenne et également par la réalisation de travaux pour de la création de cloisonnement sylvicoles ainsi que du dégagement de régénération.

⇒ En effet, les élus ont la responsabilité d'assurer l'avenir de la forêt et cela nécessite des dépenses d'investissement. **Tout pour souligner que les forêts, les arbres mais aussi les sols forestiers, constituent le deuxième plus grand puits de carbone de la planète après les océans.**  
Jusqu'à sa maturité, un peuplement forestier capture du CO<sub>2</sub>, et participe ainsi à la réduction de la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

**Pour atteindre la neutralité carbone, il est essentiel d'assurer leur sauvegarde et leur régénération dans un contexte complexe puisqu'il faut reconstituer la forêt avec de nouvelles essences qui s'acclimatent dans nos régions.**

## Les Prévisions d'exploitation saison 2025/2026 :

### ➔ Prévisions des coupes de bois :

BOIS D'ŒUVRE - D'INDUSTRIE - FONDS DE COUPE	RECETTES ESCOMEES
225 m <sup>3</sup> de bois d'œuvre	47000 € (calcul basé
231 m <sup>3</sup> de bois d'Industrie	d'après la saison
239 m <sup>3</sup> de bois des menus produits	précédente)
➔ Soit 695 m <sup>3</sup> au total	

➔ Les honoraires des prestations de l'ONF pour la nouvelle saison sont estimés à 5474,29€ ht (cubage, matérialisation, classement, réception des lots ...)

➔ Les travaux d'abattage, façonnage et de débardage ont été confiés aux entreprises Hen et AWF qui ont déposé chacune l'offre la moins-disante comme suit :

- Abattage / Façonnage : 13,00€ et 14,00€ le m<sup>3</sup> respectivement pour le bois d'œuvre (BO) Et le bois industriel (BIL)
- Débardage : 11,50 € le m<sup>3</sup> pour le bois d'œuvre et 13,50€ pour le bois d'industrie
- Heure de bûcheronnage : 50€ l'heure
- Heure de tracteur : 80€



Les menus produits sans brûlage, demeurent inchangés, soit 10,00€ le stère

L'ONF et la Municipalité rappellent que la vente des menus produits est réservée aux habitants de la commune qui l'utilisent pour leur consommation personnelle. La commercialisation des menus produits demeure toujours strictement interdite.

### ➔ Etat d'assiette pour l'année 2026 :

L'état d'assiette correspond à la localisation des coupes de l'année suivante. Celles-ci, validées par les conseillers, sont prévues dans les parcelles 12, 2, 3, 14a, 16.

Concernant la saison 2027, les prévisions seront définies ultérieurement.

Comme chaque année, la municipalité tient à remercier Guillaume Ritz pour sa forte implication concernant la gestion, sa disponibilité et ses précieux conseils pour la gestion de notre forêt communale.

### Quelques clichés pris cet été autour du village et des bovins qui apprécient la fraîcheur sous les arbres ...



# **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ASSAINISSEMENT :**

## **Travaux d'embellissement et Entretien de l'environnement :**

### **La taille des haies :**

Comme chaque année, nous sollicitons l'entreprise Roth de Mackwiller pour la taille des haies présentes sur le ban communal et plus particulièrement sur l'emprise des chemins ruraux. Cette année cette prestation s'élève à 3535€ hors taxes

**Ces haies sont vitales** pour l'environnement, la faune, la flore et donc nous les humains.

**En cette période de changement climatique sévère avec l'élévation des températures, la problématique complexe de la gestion de l'eau et de sa bonne qualité, notre environnement ne cesse de se dégrader. Il serait irresponsable de « faire l'autruche » et ne pas être bienveillant pour nos enfants, petits-enfants ...**

**C'est pourquoi, les élus des communes ont l'obligation de mener des réflexions et surtout AGIR.**

Ainsi les mêmes haies représentent un allié précieux et vital pour l'agriculture permettant d'atténuer les aléas climatiques vis-à-vis des cultures mais également pour les animaux domestiques et sauvages.

**Dans le Saulnois, la présence des haies demeure perçue comme une entrave pour la rentabilité des exploitations agricoles. Néanmoins une tendance, même modeste, pour la replantation de haies s'opère et les « Paysans » ayant intégré cette démarche témoigne de l'utilité de cette démarche et de surcroit leur apporte beaucoup de satisfaction.**

Ainsi, un témoignage récent d'un agriculteur de Tincry dans le Républicain Lorrain, confirme ma réflexion.

**De plus et depuis plus de 20 ans, l'entreprise GM Espace Vert de Virming** effectue la tonte des espaces de verdure dans le village et contribue à maintenir notre environnement agréable et plaisant.

Le coût de cette prestation s'élève à 4391€ hors taxes.

**Nous tenons à remercier Gilbert MICHEL pour la qualité de sa prestation.**

### **Le « Sauvetage » du marais :**

Comme évoqué régulièrement, sur le ban de Léning se trouve un marais alcalin remarquable dont certaines plantes présentes sont rares, voire unique en Lorraine comme la Laiche de Hartman. C'est d'ailleurs une espèce protégée au niveau national.

Malgré le fait que la diversité avifaunistique se soit fortement appauvrie durant ces 15 dernières années, la présence d'insectes d'intérêt européen demeure.

**Toutefois, depuis quelques années ce « trésor » de la nature est fortement menacé.**

**Aussi, avec le CEN Lorraine qui assure, depuis de très nombreuses la gestion de ce marais, nous tentons de le « sauver ». Il nous paraît inconcevable que ce dernier disparaisse en quelques décennies alors qu'il est présent depuis des millénaires ...**

La dégradation de ce marais est due par plusieurs causes qui s'accentuent. Parmi celle-ci, certaines ont déjà été déterminées comme suit :

- des dysfonctionnements hydrauliques suite à des curages et des rectifications de tracés intempestifs
- la disparition des prairies naturelles aux abords du marais
- la forte présence d'intrants tels les nitrates.

Aussi le CEN portera la réalisation d'une étude globale de l'amont du marais intégrant son cours d'eau depuis l'étang Ackerbach à la confluence de l'Albe.

Le financement sera entièrement assuré par l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse et du mécénat (La Fondation du Patrimoine, l'UEM de Metz)

Dès début 2026, un prestataire sera choisi pour effectuer cette étude qui permettra de déterminer les causes et les mesures à prendre.

### **La plantation d'arbres et de végétaux divers effectuée cet automne :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement entrepris dans les rues de l'Ecole, du Moulin et de l'Albe, nos co-financeurs nous ont demandé que les variétés correspondent à des espèces locales.

A cet effet nous avons sélectionné des espèces préconisées par le paysagiste du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnemental de la Moselle qui avait réalisé déjà une étude spécifique pour notre commune.

A côté de certains végétaux, un panneau d'information est présent. Ceci permet donc aux riverains ainsi qu'aux promeneurs de prendre connaissance de la nature des plantations. Cette démarche ludique peut également être une occasion d'accroître ses connaissances et surtout les partager avec les enfants.

**Vous trouverez ci-dessous la liste des végétaux par rue :**

- **Rue de l'école à partir du chêne centenaire :**

- Prunus persica (Pêche de vigne)
- Lonicera caerulea (Camerisier dont les baies sont comestibles)
- Diospyros kaki (Plaqueminier)
- Cornus mas (Cornouiller mâle)
- Lonicera caerulea (Camerisier dont les baies sont comestibles)
- Amélanchier canadensis (Amélanchier du Canada)
- Asimina triloba (Asiminier)



- **Rue du Moulin :**

Côte du pont : 2 Robinia pseudoacacia umbraculifera (acacia boule)

A côté de la table/bancs :

- Amélanchier canadensis (Amélanchier du Canada)
- Morus kagayamae (Mûrier platane)
- Diospyros kaki (Plaqueminier)
- Ficus carica (Figuier)
- Les 2 petits sujets sont des Lonicera caerulea (Camerisier dont les baies sont comestibles)



- **Rue de l'Albe : à partir de l'immeuble Jean**

- Malus sylvestris (Pommier sauvage)
- Ribes rubrum (Groseiller rouge)
- Cornus mas (Cornouiller mâle)
- Corylus avellana (Noisetier commun)
- Rubus idaeus (Framboisier commun)
- Ribes rubrum (Groseiller rouge)
- Filia cordata (Tilleul à petites feuilles)
- Rubus idaeus (Framboisier commun)
- Cornus mas (Cornouiller mâle)
- Ribes rubrum (Groseiller rouge)



# URBANISME – PATRIMOINE :

Comme chaque année nous établissons un bilan des autorisations liées au droit du sol. Celui-ci comprend les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les déclarations de travaux. Il retrace les opérations immobilières et permet d'établir une tendance pour l'intérêt de notre commune.

**Globalement 2025** confirme qu'avec la crise économique que traverse en particulier notre pays, des taux d'emprunt élevés, la frilosité des banques pour accorder des prêts, **le secteur des constructions demeure en crise**. Cette situation impacte fortement les entreprises du secteur du bâtiment et ne permet pas aux ménages d'acquérir un logement soit par de la construction ou par de la rénovation d'anciens logements.

Ceci est paradoxal alors qu'en France le parc immobilier est insuffisant ou en mauvais état.

De plus, dans les zones rurales comme les nôtres, les potentialités d'emploi demeurent faibles. Ceci ne favorise guère une vitalité démographique pour nos villages.

Cependant, la cible des constructions fixée durant cette mandature est atteinte avec les constructions neuves et quelques réhabilitations de maisons.

**Toutefois, les opérations de déclarations de travaux demeurent nombreuses pour valoriser le parc immobilier.**  
**Les autorisations du droit du sol accordées durant cette année 2025 :**

## Le permis de construire : 2

- La SCI des Vergers rue de l'Ecole pour le réaménagement d'une grange et d'un garage en logements
- La SCEA Ferme du Pré Vert pour la reconstruction d'un bâtiment agricole

## Les déclarations préalables de travaux accordées : 3

- Mme Baechel Valérie pour la création d'une ouverture au 1 rue des Jardins
- Mr Legaye Franck pour la pose de panneaux photovoltaïques au 11 rue des Rosiers
- Mr Kremer Cyril pour la pose de panneaux photovoltaïques au 15 rue des Prés

## Les certificats d'urbanismes : 1

- Maître Seitlinger pour le 2 rue de l'Ecole

Ils concernent principalement des CU nécessaires lors de cessions immobilières.

**Nous vous rappelons que les Autorisations du droit au sol sont obligatoires pour tout projet de construction, d'extension ou modification de l'existant.**

Cela concerne donc l'accroissement de superficie habitable de maison dans le cadre de travaux de réaménagement, la construction de bâtiment agricole, de garage, d'abri de jardin, des ravalements de façades (pour le choix des couleurs), des réfections de toiture (choix des matériaux et teinte des tuiles en rouge en concordance avec notre règlement municipal des constructions), l'installation de piscine, ...

## Il est donc nécessaire de s'informer en mairie avant d'entreprendre des travaux.

Par ailleurs, vous retrouverez sur site web de la commune, les dispositions de la carte communale, du règlement municipal des constructions.

## Disponibilité de terrains à construire



**Aucun pavillon n'a été construit dans notre village. La tendance est identique dans les secteurs ruraux tel le Saulnois.**  
**Toutefois des projets de réhabilitation de maison sont en cours.**

← Des parcelles destinées à la construction et appartenant à des propriétaires privés, subsistent comme dans la rue de l'Albe. Escomptant qu'avec ces travaux réalisés ils encore sont davantage attractifs.

⇒ **Si des propriétaires souhaitent céder des terrains constructibles, ils peuvent en informer la mairie.**

## L'ETAT CIVIL – LA VIE COMMUNALE :

### NAISSANCE :

Durant l'année 2025, deux naissances ont été enregistrées :

- Tess Muller
- Malo Dubois



### DECES :

Au cours de l'année 2025, 3 décès sont survenus :

- Mme Solange Ernst à l'âge de 78 ans
- Mme Denise Zeiner à l'âge de 92 ans
- Mr Fernand Dam à l'âge de 87 ans

⇒ **Nous réitérons nos condoléances à leurs familles**



### MARIAGE :

Trois mariages ont été célébrés en 2025

- Mme Chamand Amandine et Mr Muller Pierre
- Mme Minel Laurine et Mr Seichepine Loic
- Mme Feierabend Lorraine et Mr Hedinger Bryan



### PACS :

Deux Pacs a été officié durant l'année 2025

- Mme Drui Chloé et Mr Lenhard Corentin
- Mme Nathalie Schoumacher et Mr Rizzo Yoann



### ARRIVEE DE FAMILLES :

Comme chaque année, il y a eu des départs **mais fort heureusement des arrivées nouvelles qui témoignent de l'attractivité de notre village grâce particulièrement aux logements locatifs.**

**Ceci permet de stabiliser notre population à 350 habitants. Aussi avec le nombre élevé de logements locatifs, il y a forcément un mouvement d'arrivée et de départ soutenu.**

#### Les nouveaux arrivants :

- La famille Moillard-Monard au 13 rue Principale
- Mme Comte au 13 rue Principale
- Mr Houlle Jerome au 13 rue Principale
- Mme Pagano Vanessa au 9 rue Principale
- La famille Rasenthiram-Kopigan au 12 rue de l'Ecole

➔ **Nous adressons la bienvenue aux arrivants et aux partants nous espérons qu'ils conserveront un excellent souvenir de leur séjour à Léning.**

**→IMPORTANT :** Les nouveaux habitants ainsi que les partants ont l'obligation de signaler leur arrivée ou leur départ en mairie ; c'est une disposition obligatoire des lois du concordat dont relèvent toujours les départements Alsaciens et la Moselle.

Cette démarche est utile concernant les démarches administratives, pour l'obtention d'informations communales mais également pour la gestion des ordures ménagères dont le suivi relève de la commune et également pour l'inscription dans les écoles des communes voisines.

➔ Cela évitera également des désagrément d'ordre administratif ou de pénalité fiscale.

Ainsi régulièrement des personnes qui n'ont pas signalé leur départ se voient réclamer des factures d'ordures ménagères, d'électricité, d'eau, ... et sont contraintes de solliciter une attestation de départ en mairie.

## La doyenne fête ses 90 ans :

. A l'occasion de son 90<sup>ème</sup> anniversaire, une délégation communale s'est rendue chez Mme Agathe Molter pour lui souhaiter un bon anniversaire.

La municipalité lui a offert un panier garni préparé par la Corbeille Lorraine de Montdidier

Cette rencontre sympathique à son domicile a permis d'échanger sur une multitude de souvenirs concernant notre village tout en appréciant un bon gâteau.

Madame Agathe Molter est également la doyenne de la commune



## LES BIENS SANS MAITRE :

Dans le bulletin de décembre 2024 j'évoquais l'engagement d'une procédure de « Biens sans maître » correspondant à des parcelles laissées à l'abandon sur le ban communal ainsi que dans le village. Les propriétaires sont décédés et leurs éventuels descendants ont laissés les parcelles concernées à l'abandon. De plus ils n'acquittent pas le paiement de la taxe foncière.

Cette procédure spécifique et complexe permet aux communes de les acquérir mais cela nécessite une longue période entre la décision d'intention prise par la commune et l'aboutissement finalisé par le certificat d'inscription établi par le Juge du Bureau Foncier auprès du Tribunal Judiciaire de Metz.

**Débutée en septembre 2023, nous avons obtenu pour l'ensemble des parcelles concernées un certificat d'inscription au nom de la commune, daté au 12 novembre 2025.**

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Section 2 - parcelle 42 d'une superficie de 15a38ca
- Section 2 - parcelle 53 d'une superficie de 16a10ca
- Section 2 - parcelle 54 d'une superficie de 16a06ca
- Section 3 - parcelle 26 d'une superficie de 3a21ca
- Section 4 - parcelle 13 d'une superficie de 10a35ca
- Section 4 - parcelle 18 d'une superficie de 13a62ca
- Section E - parcelle 314 d'une superficie de 1a69a
- Section E - parcelle 333 d'une superficie de 4a19

- Section E – parcelle 334 d'une superficie de 1a51ca

Les parcelles 42-53-54 en section 2 et 13-18 en section 4 sont situées dans l'emprise du marais protégé de la commune dont la gestion est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine.

Les élus prévoient que celles-ci soient intégrées dans le bail emphytéotique contracté avec le CEN.

La parcelle 26 en section 3 faisant partie de l'emprise d'aménagement foncier de Gréning pour lequel, la commune de Léning a autorisé une extension de ce dernier sur notre ban communal. Ainsi cette parcelle a été transférée à côté d'une emprise sur laquelle sera effectuée de la compensation paysagère avec la plantation d'une haie et d'arbres.

Concernant les 3 parcelles en section E, une décision concernant leur destination sera prise ultérieurement.



#### **Qu'est-ce qu'un bail emphytéotique administratif ?**

Le bail emphytéotique résulte de l'article L.451-1 du Code rural dont le texte est le suivant :

« le bail emphytéotique de biens immeubles confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque ; ce droit peut être cédé et saisi dans les formes prescrites pour la saisie immobilière. Ce bail doit être consenti pour plus de dix-huit années et ne peut dépasser quatre-vingt-dix-neuf ans ; Il peut se prolonger par tacite reconduction. »

⇒ **Par la suite, un nouveau recensement de terrains pour lesquels la taxe foncière n'est pas recouvrée par des propriétaires sont décédés ou par leur(s) héritier(s) qui ont renoncé à leurs droits, s'agissant d'affaires de succession trop complexes à résoudre.**

## **LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Faisant suite aux importantes augmentations des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, les élus ont été contraints de réviser la tarification pour la location de la salle des fêtes au premier janvier 2025.

Pour l'année 2026, les conseillers ont décidé de maintenir cette tarification comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRES 2026 DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES</b>			
<b><u>AVEC CHAUFFAGE</u></b>	<b>Membre du Comité</b>	<b>Avec carte du Foyer</b>	<b>Sans carte du Foyer</b>
<b>Banquets - Fêtes de Familles ou privées (mariage, communion, baptême ...)</b>	<b>140 €</b>	<b>180 €</b>	<b>205 €</b>
<b>Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)</b>	<b>115 €</b>	<b>150 €</b>	<b>175 €</b>
<b><u>SANS CHAUFFAGE</u></b>			
<b>Banquets - Fêtes de famille ou privée (mariage, communion, baptême ...)</b>	<b>120 €</b>	<b>145 €</b>	<b>170 €</b>
<b>Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)</b>	<b>90 €</b>	<b>115 €</b>	<b>140 €</b>

## **LES CONCESSIONS FUNÉRAIRES :**

Comme le columbarium situé côté Est du cimetière ne pouvait plus accueillir d'urnes, les conseillers ont décidé l'installation d'un nouveau côté ouest. De plus pour que le cimetière communal respecte la réglementation en vigueur, un caveau ossuaire a été également installé ainsi que d'une stèle « Jardins du souvenir »

Aussi il était nécessaire de revoir la tarification en vigueur à ce jour.

Les conseillers ont décidé comme suit les tarifs :

- Concession d'une case pour une durée de 15 ans : 450€
- Concession d'une case pour une durée de 30 ans : 800€
- Dépôt de cendres dans la vasque du jardin du souvenir : 50€



Le support pour les inscriptions sera fourni et à présent aucune gravure ne pourra être effectuée sur la porte de l'urne.

Cette nouvelle tarification s'appliquera également pour le columbarium côté lors des renouvellements de concession qui arriveront à terme.

**Comme déjà, évoqué, un aménagement sera réalisé en 2026 autour de ce nouveau columbarium ainsi qu'une allée entre 2 rangées de tombes.**

## **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JUILLET**

### **LES CONSEILS MUNICIPAUX :**

Les conseillers municipaux se sont réunis à 10 reprises durant l'année 2025 et 44 délibérations ont été débattues puis approuvées.

Ceci valorise une activité riche et diversifiée de prises de décision pour l'intérêt communal et les habitants.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations prises par le conseil Municipal durant ce second semestre 2025.

Celles-ci sont également mises en ligne sur le site web <<https://mairie-lening.fr/>> après chaque conseil Municipal. Elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.



### **Les DCM votées au second semestre 2025 :**

**DCM 25/2025 : Décision modificative budgétaire**

**DCM 26/2025 : Demande de subvention Amissur**

**DCM 27/2025 : Attribution de subvention à une association locale**

**DCM 28/2025 : Achat de matériel d'entretien communal**

**DCM 29/2025 : Renouvellement de la convention du parc éolien**

**DCM 30/2025 : Rapport d'activités de la communauté des communes du Saulnois**

**DCM 31/2025 : Fixation du prix des concessions funéraires du columbarium**

**DCM 32/2025 : Acceptation du devis concernant l'ossuaire**

**DCM 33/2025 : Acceptation devis installation éclairage public cheminement piéton Léning-Francaltroff**

**DCM 34/2025 : Encaissement de chèque**

**DCM 35/2025 : Renouvellement du crédit relais**

**DCM 36/2025 : Validation du programme prévisionnel des travaux 2026**  
**DCM 37/2025 : Demande de subvention DETR-DSIL**  
**DCM 38/2025 : Demande de subvention Région Grand Est**  
**DCM 39/2025 : Installation tapis lyonnais rue l'Albe**  
**DCM 40/2025 : Tarifs de location 2026 de la salle des fêtes**  
**DCM 41/2025 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service des eaux**  
**DCM 42/2025 : Prise de possession des « Biens sans Maîtres »**  
**DCM 43/2025 : Redevance occupation du domaine public pour la fibre**  
**DCM 44/2025 : Adhésion à la convention de participation des risques pour le personnel**

---

**Ci-dessous le coucher de la lune et le lever du soleil à  
Léning observés début décembre 2025**



# **INFORMATIONS DIVERSES :**

## **Les brioches de l'Amitié :**

Comme chaque année, la municipalité de Léning s'associe à l'opération « **brioches de l'amitié** » au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés du secteur de Sarrebourg.



Celle opération de solidarité a permis de récolter **738€** cette année.

**L'APEI et les enfants concernés ont adressé leurs remerciements aux 90 donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la distribution des brioches.**

**Le produit de cette vente sera entièrement consacré à diverses actions pour améliorer leur existence et assurer une meilleure intégration dans la société.**

## **Déneigement et nettoyage des caniveaux :**

Avec le retour de l'hiver, il est opportun de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger devant leurs immeubles et ceci jusqu'à la bordure de la chaussée ou de la route départementale, y compris le trottoir.

**En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.**

→ Durant le restant de l'année, le balayage des trottoirs et des bordures le long des maisons doit être également assuré régulièrement par les riverains.

## **Rappels ou contacts utiles :**

### **- Etablissement des cartes nationales d'identité :**

Pour établir une carte d'identité vous pouvez vous rendre à la **maison de service d'Albestroff**.

Au préalable et pour gagner du temps lors de votre passage, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne via le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : [Site ANTS – démarches en ligne](#)

Le délai d'obtention est d'environ 5 semaines

### **- Recensement citoyen :**

Le **recensement citoyen** est une démarche administrative obligatoire pour chaque jeune Français dans les 3 mois suivant ses 16 ans. Voici les étapes à suivre :

- Vous pouvez effectuer votre recensement en ligne sur le site Service-public.gouv.fr **ou à la mairie de votre commune**.
- Le recensement est nécessaire pour accéder à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et pour s'inscrire au baccalauréat ou au permis de conduire avant 25 ans.
- Il est important d'informer les autorités militaires de tout changement de situation après le recensement.
- Pour demander votre recensement, vous pouvez le faire en ligne ou via un parent pour un jeune mineur.

### **- Agence postale communale de proximité :**

Pour vos différentes opérations postales, vous pouvez vous rendre à **l'agence postale de Francaltroff** dont les horaires d'ouverture sont ci-dessous :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Jeudi de 9H00 à 12h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00



**LA POSTE**

## **CONTACT MAIRIE :**

Les administrés peuvent nous contacter directement par mail : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr), ou par téléphone au **0387016736** durant les heures d'ouverture.

### **→ Les heures d'ouverture de la Mairie au public :**

Le Mercredi : de 17h00 à 19h00 et le samedi : de 09h30 à 11h00



➔ Les autres créneaux de présence de la secrétaire sont exclusivement réservés à l'exécution des tâches administratives. La mairie est donc fermée au public en dehors des heures. Nous vous prions donc de respecter ces horaires d'ouverture au public pour ne pas entraver le bon fonctionnement du secrétariat.

➔ Les permanences du Maire et de l'Adjoint :

- Mercredi : de 18h00 à 19h00
- Samedi : de 09h00 à 10h30

➔ Le site WEB de Léning :

Nous vous rappelons que la secrétaire de mairie actualise régulièrement la liste de diffusion des adresses emails des habitants qui nous l'ont communiqué.

Cependant pour améliorer la diffusion de l'information il est opportun de porter à notre connaissance des éventuels changements d'adresse.

Aussi pour celles et ceux qui n'ont encore pas fourni leur adresse et qui souhaitent intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer les adresses, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement adresser un mail à l'adresse suivante :

[mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ N'hésitez donc pas à nous adresser vos suggestions.

⇒ Pour être destinataire de l'actualité communale, merci de nous communiquer vos adresses email.

